



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE ORDINAIRE, LE MARDI 2 OCTOBRE 2018, 20h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :

Marcel Élément,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton,	siège no 4
Jasmin Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

02.10.18.113

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La D.G. remet aux membres du conseil des documents (correspondance et dons) qui se sont ajoutés suite à l'envoi des documents conformément au délai de 72 heures exigé dans le projet de loi 122. Cependant, comme ces documents ne demandent pas d'analyse préalable, le conseil est d'accord pour traiter du sujet durant la séance. Les points ont été ajoutés à l'ordre du jour. Après avoir ajouté les sujets suivants à varia : remerciements au ministère des Transports, résultat du sondage sur l'avenir de notre église et statut de la planification stratégique, **il est proposé** par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

02.10.18.114

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018;

Les membres du Conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du 4 septembre 2018 **il est proposé** par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

02.10.18.115

COMPTES À PAYER

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 10 105,26 \$, soient acceptés et payés tels que présentés.

ADOPTÉE

DONS

- Centraide
- Croisière Fleuve et Fjord
- Catherine de LongPré

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on fasse un don de 20 \$ à Centraide et un de 100 \$ à la Maison Catherine de LongPré. La demande relative à l'achat de billets pour la croisière **Fleuve et Fjord est refusée.**

CORRESPONDANCE

- Courriel Commission toponymie du QC – répertoire église
- Courriel UMQ sommet municipal 2018 le 12 septembre
- État des travaux St-Hilaire MRC
- La Beauce embauche
- Nouveau logo MMQ
- Nouvelle image pour la Maison des jeunes de St-Georges
- Offre borne de recharge
- Offre de service Cain Lamarre pour service première ligne
- Lettre de remerciement Notre-Dame-des-Amériques

02.10.18.116

RÉSOLUTION POUR DEMANDER À L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE DONNER SUITE AU DOSSIER DU 688 RUE PRINCIPALE

Attendu que le 21 juin dernier, le conseil a fait parvenir un avis d'infraction au règlement 226-2018 à M. Gagnon, propriétaire du 688 rue Principale;

Attendu qu'après rencontre avec le propriétaire, entente a été prise pour un délai de grâce de 30 jours;

Attendu que ce délai de grâce est maintenant expiré;

Il est proposé par Pierre Levasseur, secondé par Marcel Élément qu'on demande à l'inspecteur en bâtiment d'aller constater l'état des lieux et si le résultat ne rencontre pas les demandes du conseil, un constat d'infraction avec une amende de 300 \$ lui soit envoyé.

Le vote est demandé : 5 pour et 1 contre

ADOPTÉE



02.10.18.117

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR CONFIRMER À SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER NOTRE FAÇON DE CALCULER LE VOLUME DE VIDANGES RECUEILLIES

Attendu que la municipalité n'est pas équipée d'une pesée;

Attendu que depuis plusieurs années, les levées de vidanges sont « estimées » par M. Roy, employé de Services sanitaires Denis Fortier;

Attendu que le conseil est d'accord que cette façon de faire est précaire car un changement de personnel pourrait engendrer un mauvais calcul;

Attendu que la cueillette se fait en même temps que celle de St-Évariste la méthode de calcul doit donc être la même pour les deux (2) municipalités;

Attendu que la municipalité de St-Évariste est d'accord pour la nouvelle façon de faire proposée par Services sanitaires Denis Fortier;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- dorénavant, le calcul des vidanges déposées au site d'enfouissement soit calculé en moyenne par porte. Le calcul se fera comme suit : St-Hilaire-de-Dorset 50 portes et St-Évariste-de-Forsyth 266 portes. Ce nombre sera réévalué à chaque année et communiqué à Services sanitaires Denis Fortier

Il est également proposé que :

- Que l'on remplace le gros conteneur derrière l'édifice municipal pour 4 conteneurs résidentiels (noirs);
- qu'une communication soit envoyée aux propriétaires non-résidents pour les aviser du changement et des règles.

ADOPTÉE

02.10.18.118

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LA FIRME D'AVOCATS CAIN LAMARRE, CASGRAIN WELLS COMME PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE

Attendu qu'il est nécessaire de nommer un procureur pour représenter la municipalité de St-Hilaire- de-Dorset à la Cour municipale de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2019;

Attendu l'offre de service pour l'année 2019 par la firme Cain Lamarre Casgrain Wells aux termes de la correspondance datée du 26 septembre 2018;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir les services de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells pour représenter la Municipalité comme procureur à la Cour municipale commune de la Ville de Saint-Georges pour l'année 2019 suivant les termes de l'offre datée du 26 septembre 2018. La facturation sera au barème établi pour les dossiers non contestés, soit 80 \$. Les autres tarifs seront selon le tableau reçu et dont le Conseil a pris connaissance.

ADOPTÉE

02.10.18.119

RÉSOLUTION POUR RÉPARER LA ROUTE DE COURCELLES

Attendu qu'à deux endroits dans la route de Courcelles, il y a présence de trous;

Attendu qu'après analyse, ces trous sont causés parce que l'eau des descentes d'entrées privées se déversent dans la route;

Attendu que le conseil envisage des travaux assez majeurs dans cette route au cours des prochaines années ;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents qu'en attendant ces travaux, on :

- prolonge les fossés à partir du poteau de barrière jusqu'au fossé de la route;
- voit avec Domtar pour l'installation de ponceaux à ces deux emplacements;

ADOPTÉE

02.10.18.120

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE FOURNISSEUR DE MAZOUT #2 POUR 2018-2019

Attendu que l'entretien de la nouvelle fournaise installée à l'édifice municipal est assuré par Les Pétroles Turmel de Lac Mégantic;

Attendu que, compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents de retenir Les Pétroles Turmel de Lac Mégantic comme fournisseur de mazout #2 pour l'édifice municipal pour un budget annuel de 7 000 \$.

ADOPTÉE



02.10.18.121

N° de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION POUR OCTROYER LE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES COURS ET DES POINTS D'EAU

Attendu que, compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le contrat peut être accordé de gré à gré;

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que le contrat pour le déneigement de la cour de l'église, l'avant, l'arrière de l'édifice municipal et le stationnement pour handicapés ainsi que les points d'eau, pour l'année 2018-2019 soit octroyé à Dany Champagne de St-Honoré de Shenley pour un budget de 4,500 \$ plus les taxes. Si le niveau de neige tombé dépasse 300 cm selon météo média, 1 \$ sera ajouté par cm supplémentaire. S'il est nécessaire d'épandre de l'abrasif, le coût est de 75 \$ chaque fois incluant l'église. L'entente prend effet à la signature du contrat et l'entretien débutera à la première neige, pour se terminer le 17 mai 2019.

ADOPTÉE

02.10.18.122

RÉSOLUTION POUR DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES POUR LA SAISON 2018-2019

Attendu que, le conseil désire obtenir des soumissions pour le déneigement des routes (9 km) pour l'hiver 2018-2019;

Attendu que compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le processus d'appel d'offres utilisé sera « sur invitation »;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande des soumissions à deux (2) entrepreneurs. Un devis sera préparé par le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan. Le conseil ne s'engage pas à prendre le plus bas soumissionnaire, ni aucune des soumissions qui seront reçues.

ADOPTÉE

02.10.18.123

Levée ou ajournement de la séance.

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membre présents que la séance soit levée. Il est 23h.

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.